fait en 1856, lorsque nous avons demandé au parlement impérial de changer la constitution du conseil législatif et de le rendre électif,—(écoutez ! écoutez !)—qu'on se rappelle qu'il nous a donné une mesure différente de celle que nous avions demandée. L'on nous a bien donné le droit de rendre le conscil législatif électif, c'est vrai, mais en même temps l'on a fait disparaître de l'Acte d'Union la disposition qui décrétait que la base de représentation dans l'assemblée législative ne pourrait être changée-qu'avec le concours des deux tiers des membres de la législature. Et, en face de ce fait, qui nous dit qu'aujourd'hui le gouvernement impérial ne nous donnera pas une union législative, avec la représentation basée sur la population, au lieu d'une confédération? Qui nous dit que l'on ne changera pas la clause relative au conseil législatif et qu'on n'v appliquera pas aussi le principe de la représentation d'après la population? (Ecoutez! écoutez!) Eh bien! c'est afin de nous mettre en garde contre la possibilité de changements de cette nature que nous proposons maintenant cet amendement. Il y a beaucoup de membres de cette chambre qui craignent encore que l'Angleterre, voyant le refus des provinces maritimes d'accéder à ce projet de confédération, ne nous donne une confédération des deux Canadas. Et je le demande quand nous voyons le ministère nous dire sur tous les tons qu'il faut absolument opérer des changements constitutionnels, qu'il y a urgence, que l'on ne peut même retarder d'une semaine ni prendre le temps de discuter les amendements que nous aurions à proposer au projet, qu'il leur faut une mesure de suite, sans quoi il arrivera des choses dont la pensée seule fait trembler,-je le demande, est-il croyable que le gouvernement impérial consente à imposer la confédération aux provinces inférieures, et ne pourra-t-il pas changer ce projet de manière à l'appliquer aux deux Canadas seuls? (Ecouter! écoutem!) Voici ce qui arrivera, au moins ce qui pourrait fort bien arriver, c'est que lorsque nos ministres seront rendus en Augleterre et auront exposé au gouvernement impérial l'urgence d'un changement de constitution pour le Canada, celui-là voyant que les provinces d'en-bas ne veulent pas de la confédération, décrétera une mesure de confédération pour les deux provinces, laissant aux provinces maritimes le droit d'y entrer quand elles le jugeront convenable. Cela est très possible,—et le seul moyen de nous mettre en garde contre une pareille éventualité, c'est de demander à Sa Majesté que toute mesure impériale au sujet de changements constitutionnels ne puisse devenir en force sans être soumise et ratifiée par la législature du Canada. (Ecoutes! écoutes!)

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER-M. l'ORA-TRUR, -- En réponse à ce que vient de dire l'hon député d'Hochelaga, je me contenterai de faire observer aux membres de oette chambre qu'ils n'ont pas besoin de s'effrayer des appréhensions ni des prédictions de J'ai déjà déclaré, en mon l'hon. député. nom et au nom du gouvernement, que les délégués qui iront en Angleterre n'acceptaront aucun acte du gouvernement impérial qu'un acte basé sur les résolutions adoptées par cette chambre, et ils n'en rapporteront pas d'autre. (Ecoutez! écoutez!) J'ai engagé ma parole d'honneur et celle du gouvernoment à cet effet, -et ma parole d'honneur vaut, je pense, devant la chambre et devant le pays, toutes les appréhensions de l'hon.

député d'Hochelaga (Applaudissements.)
M. MACFARLANE—J'avais eu l'intention, M. l'ORATEUR, d'expliquer la ligne de conduite que j'ai suivie avant que le dernier vote eut été enregistré, mais l'hon, député de Chateauguay me fourniten ce moment l'occasion de le faire avec avantage. (Ecoutes!) Il fallait certainement avoir une bonne dose de courage pour voter contre le dernier amendement, car il était à coup sûr très rationnel. A première vue, je fus presque tenté de l'accepter, et ce ne fut qu'après en avoir tout à fait compris le sens et la portée que je me décidai à m'y opposer. L'on se rappellera qu'avant l'adoption des résolutions, j'avais exprimé l'espoir qu'il y aurait appel au peuple, et c'est avec cet objet en vue, M. l'Orateur, que je votai contre votre décision relativement à un amendement qui fut fait avant la passation de la mesure. Cette chambre ayant ratifié le jugement que vous aviez prononcé, il ne me restait plus, comme représentant du peuple, qu'à décider si nous devions accepter le projet de confédération ou le rejeter. (Ecoutez!) Je n'étais pas prêt à recourir au dernier de ces moyens, et je me décidai à donner mon appui au gouvernement, déclarant qu'une union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord était une sage mesure. Ces résolutions adoptées, l'on nous demande aujourd'hui de voter une